



**COMITE REGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET
D'EDUCATION POPULAIRE HAUTS-DE-FRANCE**

Siège social : 11 rue Ernest Deconinck
59800 LILLE

Exercice clos le 31 décembre 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**COMITE REGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION
POPULAIRE HAUTS-DE-FRANCE**

Siège social : 11 rue Ernest Deconinck
59800 LILLE

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRAJEP HAUTS-DE-FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la



falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 17 mars 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2020			31.12.2019	PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	171 021	178 067
Terrains					Résultat de l'exercice	2 653	-7 046
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	173 674	171 021
Autres immobilisations corporelles	4 897	1 638	3 260	4 893	<i>FONDS DEDIES & PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	68 565	
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	485		485	485	Provisions pour charges	11 064	8 507
Total	5 382	1 638	3 745	5 378	Total	79 629	8 507
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	38 020		38 020	36 351	Fournisseurs	110 245	122 319
Autres créances	86 827		86 827	120 531	Dettes fiscales et sociales	12 427	14 466
Trésorerie	252 179		252 179	185 286	Autres dettes	4 796	31 233
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	377 026		377 026	342 168	Total	127 467	168 018
Total	382 408	1 638	380 771	347 545	Total	380 771	347 545

COMPTE DE RESULTAT	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 600	3 000
Ventes de marchandises		
Prestations de service	78 039	48 584
Subventions d'exploitation	343 823	323 688
Dons et Mécénat	1 676	2 661
Contributions financières	2 300	2 325
Autres produits	2 930	32
Reprises sur dépréciations et provisions		2 654
Utilisations des fonds dédiés		21 000
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	435 368	403 944
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	259 350	321 604
Aides financières		
Impôts et taxes	1 620	1 228
Salaires	72 101	67 152
Charges sociales	25 800	24 012
Autres charges	3 192	2 872
Dotations aux amortissements	1 633	283
Dotations aux dépréciations et provisions	2 557	1 507
Reports en fonds dédiés	68 565	
Total	434 819	418 659
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	548	-14 715
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts		
Autres produits financiers	77	153
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	77	153
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	77	153
RESULTAT COURANT (I + II)	625	-14 562
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	2 028	7 763
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 028	7 763
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion		247
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		247
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	2 028	7 516
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	2 653	-7 046
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	720	
Bénévolat	9 720	
Total	10 440	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	720	
Personnel bénévole	9 720	
Total	10 440	

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un excédent de 2 652,83 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : Le CRAJEP est une coordination volontaire d'associations, d'unions, de fédérations et de mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire et de développement social, eux-mêmes créés de manière volontaire. Il se fixe pour objectifs l'information, la concertation, la réflexion, l'expression et l'action communes au niveau régional, entre ces associations et mouvements. Pour l'ensemble de ses actions, il se donne pour but de contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation populaire dans ses dimensions éducatives, culturelles, sociales et économiques. Il agira auprès de toutes instances appropriées et notamment auprès des services extérieurs de l'État, collectivités territoriales et locales. Il est aussi une des instances de réflexion sur les questions sociales et économiques de la région Hauts de France. Il revendique les moyens nécessaires à la réalisation de ses buts.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice a eu les impacts suivants sur notre activité :

- Absence de charges d'hébergement, de restauration et de frais de déplacement sur le projet DIALOGUE STRUCTURE, entraînant un report en fonds dédié de la part de la subvention ERASMUS,
- Diminution des frais de déplacement et de réception du siège,
- Maintien des subventions sur projet du Conseil Régional.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 897,42			4 897,42
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	4 897,42			4 897,42

b) Acquisitions et désinvestissements

Néant

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4,53	1 633,00		1 637,53
Mobilier de bureau	20%				
Total		4,53	1 633,00		1 637,53

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts			
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnements	485.03		485.03

3. Stocks

Néant

4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	38020.00		38020.00
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	38020.00		38020.00

5. Autres créances

Stock de chèques déjeuner 144.50

Subventions à recevoir :

Conseil Régional 47199.14

ERASMUS 9676.00

Créances partenaires :

Concordia 7107.00

Francas 2325.26

Céméa NPC 8600.00

Fédé Centres Sociaux Pays Picards 5200.00

Créances comptes de tiers :

Régie en cours salariés 25.23

Indemnités CESER particulier 1473.83

Produits à recevoir :

Adhésions Crajep 2020 1100.00

Idemnités CESER 2020 3975.54

86826.50**6. Trésorerie**

Compte courant Banque Populaire 252179.25

252179.25**7. Charges constatées d'avance**

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
Subvention DRJSCS Etude prospective		18 923,00		18 923,00
ERASMUS DSR 2021-2022		42 975,60		42 975,60
Asso Fonjep National MSE		6 666,67		6 666,67
Total		68 565,27		68 565,27

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	8 506,68	2 557,27		11 063,95
Provisions pour charges	8 506,68	2 557,27		11 063,95
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Dépréciations				
Total	8 506,68	2 557,27		11 063,95
Dotations / reprises d'exploitation		2 557,27		
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		2 557,27		

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	57707.61
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>52537.50</u>
	110245.11

7. Dettes fiscales et sociales

Provision pour congés payés	5287.91
URSSAF	2272.00
Prévoyance	246.70
Retraite complémentaire	695.81
Charges sociales sur congés payés	2098.34
Prélèvement à la source	205.00
UNIFORMATION	<u>1621.00</u>
	12426.76

8. Autres dettes

CEMEA Picardie	<u>4795.62</u>
	4795.62

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Prestations envers les membres	70820.00	47900.00
Remboursement de frais	7219.25	683.94
Total Prestations	78039.25	48583.94

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Conseil Régional Fonctionnement	85 000.00	85 000.00
Conseil Régional RTM	72 836.00	110 000.00
DRJSCS Mobilité	80 000.00	80 000.00
DRJSCS Animation réseau JEP	15 000.00	15 000.00
DRJSCS Dialogue structuré	15 000.00	15 000.00
DRJSCS Représentation des jeunes	20 500.00	0.00
DRJSCS Fonjep	7 107.00	7 108.00
ANRU PIA	0.00	9 080.00
ERASMUS DSR	48 380.00	0.00
TOTAL	343 823.00	323 688.00

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Reversement des indemnités CESER	2 300.00	2 325.26
Total	2 300.00	2 325.26

4. Aides financières

Néant

5. Produits exceptionnels

Contribution des membres - convention RTM 2019

1878.07

Divers

149.82

2027.89

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	1	1,1	1	1
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
Total	2	2,1	2	2

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	0	0	0	0

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Néant

4. Autres engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

MISE A DIPOSITION GRATUITE (salles, matériels, autre...)			
Salles mises à disposition par les partenaires	12 réunions de 2h00/ 30€/heure	720	

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Taux horaire SMIC brut au 1/01/2020 = 10,15 €
charges patronales 40% 4,06 €
taux horaire SMIC chargé = 14,21 €

BENEVOLAT / PERSONNEL BENEVOLE									
	Catégorie	Nombre de rencontres	nbre de réunions ou tps de W	nbre de personnes	nbre d'heures	total heures	taux horaire /Smic	taux horaire €	Montant
VIE STATUTAIRE	AGP	5 AGP	5	5	2,5	63	2,0	28,42 €	1 776 €
	AG	1 AG	1	6	2	12	2,0	28,42 €	341 €
	BUREAU	3 BUREAUX	3	1	2	6	2,0	28,42 €	171 €
	autres instances	séminaires, etc...	6	3	3	54	2,0	28,42 €	1 535 €
	Président	représentation extérieure	4	1	2	8	2,5	35,53 €	284 €
		Suivi vie interne Crajep	46	1	1	46	2,5	35,53 €	1 634 €
PROVOX	bénévolat	copil+plaquette etc..		1	140	140	2,0	28,42 €	3 979 €
TOTAL BENEVOLAT						329			9 720 €